



Intervention d'un antenniste

Par **lucie2776**, le **26/09/2014** à **10:29**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 15 jours, j'ai acheté une télé et, comme on le sait, la TNT y est incluse depuis 2008.

Cependant je ne reçois rien, j'ai donc acheté une antenne ainsi qu'un décodeur et je ne reçois toujours rien (sachant que j'en ai eu pour plus de 200€ télé non incluse).

Ma question est la suivante: Si je fais appel à un antenniste, la facture est-elle à ma charge ou à celle du propriétaire ?

Cordialement.[smile3]

Par **janus2fr**, le **26/09/2014** à **11:02**

Bonjour,

Pour répondre à votre question, si c'est vous qui faites appel à un antenniste, c'est vous qui en payez la facture. C'est le cas pour tous les travaux à faire, même s'ils sont normalement à la charge du bailleur, du moment que vous le court-circuitez en appelant vous même un professionnel, c'est vous qui payez.

Pour le cas précis de l'antenne, s'il en existe bien une, celle-ci doit être en bon état et fonctionner correctement. Dans ce cas, il faut faire appel au bailleur pour que lui vous envoie son antenniste pour regarder le problème.